



■ ■ ■ COMMUNIQUE DE PRESSE (Paris le 24 février 2006)

Monsieur Charles Milhaud, président de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et Monsieur Jean-Pierre Davant, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française ont décidé d'engager conjointement leurs deux institutions dans le développement d'actions relevant du champ sanitaire et médico-social.

Ils signeront une convention de partenariat :

le 3 mars à 16h30,

à la Mutualité Française,

salle de réception "Présidence", 255 rue de Vaugirard, Paris 15^{ème}

Parking sur demande - Métro Vaugirard, ligne 12

Bus : 70, 88, 39 et 80

La convention de partenariat entre la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et la Fédération Nationale de la Mutualité Française a pour objet de développer les capacités des gestionnaires de leurs établissements, de conduire avec d'autres partenaires du champ sanitaire et médico-social des actions d'ampleur nationale et de partager des initiatives en matière de recherche et de développement. Ensemble elles s'engagent afin d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge des personnes dépendantes ou en situation de handicap.

■ **Le logement et les résidences d'accueil**

En s'appuyant sur deux grands acteurs du secteur que sont l'Union nationale des établissements mutualistes d'hospitalisation (UNEMH) et l'Union nationale mutualiste des personnes âgées et des personnes handicapées (UNMPAH), l'objectif est :

- de créer et développer des substituts de domiciles,
- d'optimiser les plans de financement lors de la création ou de la restructuration d'établissements médico-sociaux ou sanitaires,
- de mettre en place une politique de démarche qualité, commune et concertée, dans le domaine médico-social.

■ **L'information et l'accès à l'information pour le grand public et pour les professionnels**

En s'appuyant sur la Fédération nationale des centres d'information et de conseils sur les aides techniques (FENCICAT), la Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France (FISAF) et l'Union nationale des associations de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNASAD), il s'agira :

- de centraliser les informations liées aux aides techniques sous la forme d'une base de données et - d'en faciliter l'accès aux professionnels et aux particuliers via un site internet,

- d'accompagner les personnes sourdes et les personnes aveugles à travers la création et le développement de cinq pôles de ressources qui permettront des actions d'évaluation de l'audition, de la vue et de la communication, et la rééducation des personnes concernées,
- d'élaborer une grille d'évaluation des besoins des personnes en perte d'autonomie, qui soit commune à l'ensemble des acteurs du maintien à domicile.

■ La recherche et le développement

Partager les savoir-faire avec la Fondation de l'Avenir, en prenant appui sur les opérations d'intérêt général de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et de la Mutualité Française, avec pour axes privilégiés :

- les problématiques de santé dans le champ médico-social,
- les démarches territoriales de proposition de services,
- les soutiens à l'innovation dans les modalités de prise en charge des réseaux d'établissements et de services.

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité

Créée il y a cinq ans par le Groupe Caisse d'Epargne, elle a été reconnue d'utilité publique en avril 2001 et mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou encore à des situations d'illettrisme. Présidée par Charles Milhaud, elle est dirigée par Didier Tabuteau.

Opérateur direct à but non lucratif

Elle gère, début 2003, un réseau de 21 établissements et services. Fin 2005, elle regroupe 69 établissements et services.

Grâce à une équipe de 2 700 collaborateurs, elle accueille 4 500 personnes âgées et ses 3 centres de soins de suite et de réadaptation soignent chaque année 4 000 patients.

Aujourd'hui, elle est devenue le premier réseau à but non lucratif de maisons pour personnes âgées dépendantes et une fondation majeure dans le paysage national.

La Mutualité Française

Avec quelque 18 millions d'adhérents, la Mutualité Française représente près de 38 millions de personnes protégées par une mutuelle régie par le code de la Mutualité, soit 6 Français sur 10. Les mutuelles fédérées par la Mutualité Française interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Elles exercent également une réelle action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers leurs 2000 services de soins et d'accompagnement mutualistes : cliniques, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales, d'unions départementales et ses services de soins et d'accompagnement.

Contacts :

Marguerite Azcona

Chef de la mission communication
Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité
Tel : 01 58 40 31 44
Port : 06 07 54 00 21

Cristelle Cros

Chargée des relations presse
Mutualité française
Tel : 01 40 43 63 26 - Fax : 01 40 43 63 15
E-mail : ccros@mutualite.fr - www.mutualite.fr